

**ANNEXE 4 : Conservation des droits à l'avancement d'échelon et de grade pour les fonctionnaires en disponibilité exerçant une activité professionnelle**

À retourner obligatoirement par courrier avant le 31 mai 2024 à la

DSDEN de l'Ain - Division des Personnels - 10 rue de la paix - BP404 - 01012 BOURG EN BRESSE Cédex

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT CIVIL**

**NOM d'usage :** \_\_\_\_\_ **NOM de famille :** \_\_\_\_\_  
**Prénom :** \_\_\_\_\_ **Né(e) le :** \_\_\_\_\_  
**Adresse personnelle :** \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
**Téléphone portable :** \_\_\_\_\_ **Téléphone portable :** \_\_\_\_\_  
**Email professionnel :** \_\_\_\_\_@ac-lyon.fr (adresse utilisée pour tout échange avec les services de la DSDEN)  
**Motif de la disponibilité :** \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EXERCÉE PENDANT LE PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ**

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE = ACTIVITÉ LUCRATIVE, SALARIÉE OU INDÉPENDANTE EXERCÉE À TEMPS COMPLET OU TEMPS PARTIEL		PIECES JUSTIFICATIVES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT
<b>Pour une activité salariée</b>	Correspond à une quotité de travail minimale de 600 heures par an (1° du 48-1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie de l'ensemble des bulletins de salaire</li> <li>- Copie du ou des contrats de travail</li> </ul>
<b>Pour une activité indépendante dont les activités exercées en qualité d'auto-entrepreneur ou dans le cadre d'une micro-entreprise</b>	Procure un revenu soumis à cotisation sociale dont le montant brut annuel est au moins égal au salaire permettant de valider 4 trimestres d'assurance vieillesse en application du dernier alinéa de l'article R.351-9 du code de la sécurité sociale (2° du 48-1).  Les trimestres sont calculés sur base de 150 heures avec un maximum de 4 trimestres par année civile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un extrait KBIS</li> <li><b>ou</b></li> <li>- Un extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois</li> <li><b>ou</b></li> <li>- Un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois</li> <li><b>ou</b></li> <li>- Une copie de la déclaration d'activité auprès de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocation Familiales (URSSAF)</li> <li><b>ou</b></li> <li>- Une copie du dernier avis d'imposition ou de tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au fonctionnaire un revenu supérieur ou égal au minimal fixé par le décret n°2019-234 du 27 mars 2019.</li> </ul>
<b>Pour les agents placés en disponibilité au titre de la création ou reprise d'entreprise (art.46) Dans ce cas la durée d'une disponibilité est de 2 ans maximum et non renouvelable</b>	Aucune condition de revenu ni de quotité de travail. L'agent doit simplement justifier de la réalité de la création ou de la reprise d'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un extrait KBIS ou K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois</li> <li><b>ou</b></li> <li>- Un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois</li> <li><b>ou</b></li> <li>- Une copie de la déclaration d'activité auprès de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocation Familiales (URSSAF)</li> </ul>

**ENSEIGNANT**

✓ J'ai pris connaissance de la circulaire départementale sur les disponibilités et la conservation des droits à l'avancement d'échelon et de grade des fonctionnaires exerçant une activité professionnelle pendant une disponibilité

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : / /

**Signature de l'enseignant :**